

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-
SCHWEIZERISCHE
OBERRHEINKONFERENZ



CONFERENCE
FRANCO-GERMANO-SUISSE
DU RHIN SUPERIEUR

Rapport
Séminaire sur l'élevage des bovins à
l'entrave
26 février et 7 mars 2019

Table des matières

Introduction	3
1. Les présentations du 26 mars	4
a. Réglementation européenne et particularités françaises.....	4
b. Etat des lieux de l'élevage à l'entrave en Alsace	4
c. Etat des lieux de l'élevage à l'entrave en Forêt Noire.....	5
d. Connaissances éthologiques relatives à l'élevage des bovins à l'entrave.....	6
e. L'attache de bovins en Agriculture biologique en Alsace : Etude réalisée par l'OPABA (2014)	7
2. Résultats des échanges tenus durant les travaux de groupes	8
a. Comment améliorer les pratiques de l'entrave pour renforcer le bien-être animal ?.....	8
b. Transition en stabulation libre : quelles conséquences et comment ?.....	9
3. Visites d'exploitations	10
4. Synthèse des échanges et retour d'expérience sur les visites d'exploitations	11
a. Analyse des exploitations par les participants	11
b. Différences France/Allemagne	12
Conclusion.....	13

Liste des abréviations

AFP : Agrarinvestitionsförderungsprogramm (programme d'investissement agricole)

CRS : Conférence du Rhin supérieur

CVUA : Chemisches- und Veterinäruntersuchungsamt : centre de recherche vétérinaire

JA : Jeune agriculteur

OPABA : Organisation professionnelle pour l'Agriculture biologique en Alsace, à présent Bio en Grand Est

PCAE : Plan de compétitivité des exploitations agricoles

PDR : Programme de développement rural

SAU : Surface agricole utile

ZM : Zone montagne

Table des annexes

Annexe 1 : Invitation au séminaire.....	15
Annexe 2 : Grille de calcul des taux d'aides du Plan de compétitivité des exploitations agricoles pour la modernisation des bâtiments d'élevage en France	16
Annexe 3 : Aide à la construction en France et dans le Bade-Wurtemberg	17

Introduction

Lors du colloque transfrontalier « bien-être et santé animale » organisé à Obernai le 8 novembre 2017 dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS), les participants avaient souhaité continuer les échanges et travaux transfrontaliers sur des thématiques ciblées d'intérêt pour la zone CRS. Un groupe d'expert sur le bien être animal a approfondi la réflexion.

La première thématique retenue est celle des bovins à l'entrave, sujet d'intérêt en Allemagne en raison des demandes très pressantes de la grande distribution à l'égard des éleveurs, mais également intéressante à aborder pour les éleveurs alsaciens pratiquant ce type d'élevage.

L'objectif recherché est d'échanger entre éleveurs confrontés à la problématique de l'entrave, s'agissant de la transition vers la stabulation libre ou de l'amélioration des pratiques en termes de bien être animal pour ce mode de production.

Un séminaire à l'attention des éleveurs du territoire de la CRS et rassemblant également conseillers techniques (chambres d'agriculture et instituts techniques), représentants de l'administration, représentants d'association de protection animale, éthologue a été organisé sur 2 journées :

- le 26 février 2019 en Forêt Noire. Après un état des lieux transfrontalier de la situation de l'élevage bovin à l'entrave (réglementation en termes de bien être animal, statistiques, connaissances éthologiques, études sur l'élevage des bovins à l'entrave en bio), trois ateliers ont été organisés pour permettre aux participants d'échanger sur les questions d'amélioration des pratiques d'élevage à l'entrave ainsi que de la transition à un autre mode de stabulation. L'après-midi a été consacré à des visites d'exploitations (deux en stabulation entravée et l'une ayant opéré un changement vers la stabulation libre) afin d'illustrer les échanges de la matinée par des cas concrets ;

- le 7 mars 2019, en Alsace, pour un atelier de retour d'expérience. A cette occasion, une étable entravée a également pu être visitée en première partie de journée. (Annexe1)

Le présent rapport reprend les informations présentées et récoltées lors de ces séminaires et développe les particularités de chaque région et les motivations conduisant à maintenir un système d'élevage spécifique dans un contexte géographique particulier.

1. Les présentations du 26 mars

a. Réglementation européenne et particularités françaises

Bases réglementaires : la directive 98/58/CE concernant la protection des animaux dans les élevages et la directive 2008/119/CE établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux sont valables en Europe.

Ces directives n'interdisent pas l'attache des bovins, à l'exception des veaux de moins de 6 mois (hormis durant les repas, pour un maximum d'une heure).

La réglementation française reprend les prescriptions des textes communautaires sous la forme de deux textes :

- L'arrêté du 25 octobre 1982 qui concerne toutes les espèces animales (de rente ou de compagnie) ;
- L'arrêté du 20 janvier 1994 concernant l'élevage des veaux, modifié en 1997 afin de prendre en compte l'interdiction d'attache des veaux, suite à la parution de la Décision de la commission du 24 février 1997.

Réglementation relative à l'agriculture biologique : Deux textes communautaires s'appliquent à la production biologique dont la production animale, directement applicables dans tous les États membres depuis le 1er janvier 2009 :

- Le règlement 834/2007, généraliste, sera abrogé le 01/01/2021 et remplacé par le règlement (CE) 2018/848 (l'attache restera autorisée par dérogation sous condition) ;
- Le règlement 889/2008 précisant les modalités d'application du règlement 834/2007.

En France, le cahier des charges de l'agriculture biologique est homologué par arrêté interministériel. Pour l'élevage à l'entrave, une demande de dérogation annuelle est nécessaire avec certains critères à remplir :

- Exploitation de petite taille, inférieure à 50 bovins et de moins de 10 salariés ;
- Accès à des pâturages pendant la saison de pacage ;
- Obligation d'accès, au moins deux fois par semaine, à des espaces de plein air.

b. Etat des lieux de l'élevage à l'entrave en Alsace

Les élevages bovins alsaciens se situent majoritairement dans le Nord-Ouest (Alsace bossue) et le Sud (Sundgau et porte d'Alsace). Les élevages à stabulation entravée se concentrent vers l'ouest dans les zones montagneuses (massif vosgien) et dans le Sundgau également.

Le recensement agricole de 2010 dénombre 881 élevages en stabulation entravée (tout ou partie du cheptel) ce qui représente 37% des élevages alsaciens. Globalement, les élevages avec système entravé sont de plus petite taille : les effectifs de bovins sont plus faibles et la surface agricole utile (SAU) est plus réduite par rapport aux élevages sans système entravé. On parle ici d'effectif totaux de bovins, ce qui comprend les vaches laitières ou allaitantes, les veaux, jeunes bovins et génisses présents sur l'exploitation.

Dans le cas des élevages laitiers, les élevages avec systèmes entravés ont des effectifs environ 50% plus petits que les élevages avec systèmes sans entrave (moyennes de 73 bovins contre 138). La SAU est également inférieure de 34%. En revanche, la part de SAU toujours en herbe est supérieure pour les élevages avec système entravé (68% contre 58%).

16% des élevages laitiers à l'entrave ont une production disposant d'un signe officiel de qualité (Appellation d'origine contrôlée) et 34% d'entre eux vendent leurs produits en circuits courts.

Dans le cas des élevages allaitants, les élevages avec systèmes entravés ont des effectifs environ 60% plus petits que les élevages avec systèmes sans entrave (moyennes de 25 bovins contre 63). La SAU est également inférieure de 46%, ainsi que la part de SAU toujours en herbe (54% de la SAU en système entravé, 60% de la SAU en système sans entrave).

Les systèmes à l'entrave s'expliquent par une forte pression du foncier dans ces régions, et une situation économique ne permettant pas une transition en stabulation libre, en raison des investissements trop

Conférence du Rhin Supérieur Séminaire élevage bovin à l'entrave

importants nécessaires au changement. La difficulté d'accès à la paille ainsi que son coût sont également des facteurs déterminants.

Tendances générales :

Le système d'élevage entravé n'a pas d'impact sur le temps de pâturage estival. La saison de pâturage s'étend d'avril à octobre-novembre dans les différents systèmes.

Le système d'élevage à l'entrave est en diminution. Les élevages laitiers ont souvent été transformés en élevages allaitants, afin d'éviter une mise aux normes des installations de traite tout en conservant l'exploitation. Cela a été favorisé par une prime à la vache allaitante mobilisable même pour de petits cheptels en Alsace.

L'entrave permet un meilleur contact « être humain-animal », une meilleure gestion de la température dans l'étable (climat montagnard), ainsi que la détention d'animaux avec cornes.

L'utilisation récente de maïs ensilage permet une plus grande souplesse dans l'approvisionnement en aliment et constitue une garantie en cas de sécheresse.

Dispositifs de soutien financier

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) vise à améliorer la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale des exploitations et à les moderniser. Entre 3 et 6 millions d'euros par an ont été débloqués en Alsace entre 2015 et 2017.

Le bien-être animal est mentionné comme une des priorités de ce plan d'aide. Cependant, il n'y a pas d'investissements clairement identifiés pour cet objectif. C'est davantage l'amélioration globale des bâtiments et des conditions d'élevage qui est porteuse de plus de confort pour les animaux.

Le PCEA est la seule aide en France pouvant être sollicitée spécifiquement pour l'aménagement d'un bâtiment en système entravé ou pour la construction de nouveaux bâtiments. Les dépôts de demande d'aide dans le cadre du PCEA se font via un appel à projet annuel qui comporte deux périodes de dépôt de dossier. En Alsace, les dossiers de demande doivent être accompagnés d'un audit d'exploitation conduit par la chambre d'agriculture et financé par le Conseil régional. Cet audit permet notamment de vérifier les critères d'éligibilité.

Le taux de financement est variable selon la situation géographique (zone de montagne), la présence d'un jeune agriculteur dans l'exploitation, la mise en œuvre d'éléments supplémentaires telle que l'amélioration de la gestion des effluents. Le montant d'investissement doit être supérieur à 50 000 € dans le cas d'élevage bovin. Le taux de financement varie également en fonction de l'investissement (Annexe 2).

Les interlocuteurs pour la constitution et le dépôt de dossier sont les Directions départementales des territoires et les chambres d'agriculture. L'appel à projet est consultable via le lien suivant : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/PCEA-2019-Appels-a-projets>

c. Etat des lieux de l'élevage à l'entrave en Forêt Noire

Il n'existe pas de statistiques détaillées sur l'élevage à l'entrave en Forêt Noire. Un millier d'exploitations seraient concernées, mais ce chiffre est évolutif du fait des conversions et des arrêts d'exploitation. 25% de la production laitière de la région proviendrait de vaches maintenues à l'attache tout ou partie de l'année.

Trois quart des exploitations utiliseraient ce mode de stabulation uniquement en hiver en alternance avec une saison de pâturage en été. Les autres utilisent ce mode de stabulation tout au long de l'année.

Pour beaucoup d'exploitations les pâturages peuvent être inaccessibles pour les animaux, notamment dans le cas de fermes enclavées au sein d'un village. Pour ces exploitations, des difficultés pourraient survenir dans le cas d'un arrêt de commercialisation du lait provenant d'étables entravées.

Concernant les aides publiques, il existe un programme d'investissement agricole (appelé Agrarinvestitionsförderungsprogramm (AFP) en Bade-Württemberg) dont les montants peuvent varier de minimum 20 000 à 1,5 millions d'euros. Les soutiens de ce programme sont définis selon des critères précis. De plus, un second programme de soutien a été développé depuis 2015, appelé le « petit AFP », inscrit dans la « Landschaftspflegeberichtlinie (D1), » c'est-à-dire la directive de conservation du paysage. Seuls les investissements d'au moins 20 000 € sont éligibles à un financement. Les investissements qui dépassent les 200 000€ ne perçoivent plus d'aides au delà de ce montant. La production standard de l'exploitation (y compris les jeunes animaux et les herbages) avant l'investissement ne peut dépasser 80 000 €. (Annexe 3)

Conférence du Rhin Supérieur Séminaire élevage bovin à l'entrave

En règle générale, les investissements dans une exploitation de vaches allaitantes ne sont pas économiquement viables, de sorte que le soutien du programme AFP n'est pas possible. La directive sur la conservation du paysage (D1) facilite le soutien aux élevages de vaches allaitantes, la rentabilité économique n'étant pas un critère d'attribution ici.

La plupart des exploitations laitières est adhérente ou livre en laiterie.

d. Connaissances éthologiques relatives à l'élevage des bovins à l'entrave

Différents points pour l'évaluation du bien-être des animaux dans les élevages ont été présentés. L'expression du comportement naturel des animaux et de signes distincts liés à la souffrance, la douleur ou la peur, le surmenage des animaux (dommages, maladie, dysfonctionnement) sont des aspects importants à observer pour évaluer le bien-être animal.

L'élevage à l'entrave, d'un point de vue éthologique, présente des limites quant à l'expression de ces comportements naturels :

Relations sociales

Il ne peut s'établir de structure sociale entre les animaux. Une distance de minimum 0,5 à 3 m selon le rang hiérarchique de la vache dans le troupeau ne peut être respectée par les animaux. Ceci engendre du stress. Entre elles, les vaches s'apportent des soins corporels comme le léchage mutuel, très difficile à exprimer à l'entrave.

Activité physique

Un bovin parcourt entre 1 à 13 km par jour, marche, trotte, court et se tourne, ce qu'il ne peut pas faire à l'attache.

Nourriture

La recherche et la sélection de nourriture tout comme l'apport d'eau depuis une surface ouverte ne sont pas possibles. En revanche, la synchronisation du troupeau au moment de se nourrir reste présente.

Repos

Les animaux ne peuvent pas choisir le lieu de couchage, ni la distance les séparant des animaux voisins. Un manque de place peut entraîner des dérangements fréquents pendant les temps de repos. Des dimensions standards existent concernant la longueur et la largeur de la stalle afin d'assurer un minimum de confort à l'animal. En respectant ces critères pour la conception de l'étable, il est possible de prévoir des espaces adéquats aux besoins de la race (espace suffisant pour se lever, se coucher, se reposer).

Comportements liés à la reproduction

Les chevauchements sont impossibles, les chaleurs peuvent être silencieuses (impossibilité de manifester les comportements normaux), l'isolement au calme de la vache gestante pour la mise bas et les soins de la mère au veau dans les premiers instants de vie sont également impossibles.

Santé :

Les soins corporels à l'aide d'objets ainsi que les comportements de thermorégulation ne sont pas possibles. Une attache permanente des bovins peut conduire à des problèmes importants, par exemple des plaies au niveau des trayons dues au piétinement par manque de place, des boiteries en raison de la station debout sur un mauvais revêtement de sol, des blessures au niveau des onglons, des problèmes de peau en raison de matelas sales, des rétentions placentaires, des chaleurs silencieuses et des troubles de la reproduction causés par le stress (dresse vache, perturbation du comportement autour de la naissance).

La mise en place du dresse vache est à rejeter.

e. L'attache de bovins en Agriculture biologique en Alsace : Etude réalisée par l'OPABA (2014)

Contexte de l'étude :

La dérogation permettant l'attache des bovins en période hivernale dans les exploitations bio devait être suspendue à partir de 2013. En Alsace, plus de 30 éleveurs étaient concernés et dans l'impossibilité de faire les 2 sorties obligatoires par semaine (réglementation européenne sur l'Agriculture biologique). Ces sorties ne sont souvent pas réalisables dans un contexte montagneux, avec des surfaces difficilement accessibles ou des conditions météorologiques extrêmes.

Les élevages entravés sont concentrés en zone de montagne, avec une surface agricole utile allant de 40 à 90 hectares et 10 à 40 vaches adultes (laitières pour la plupart) de race rustique comme les vosgiennes, nourries au foin et regain. La valorisation du lait se fait en transformation à la ferme, vente en circuits courts et plus rarement vente à la laiterie.

Dans un contexte d'évolution, les éleveurs seraient amenés à modifier leurs pratiques et leurs installations, mais les modifications de bâtiment ne sont souvent pas envisageables économiquement. Au niveau structurel, une étable entravée permet d'éviter la construction d'une salle de traite séparée, une meilleure gestion de la température en hiver, tout comme un besoin moindre en paille. Des aspects techniques et de bien-être animal sont également à prendre compte : les animaux peuvent garder leurs cornes, sont plus faciles à manipuler car ils font preuve d'une plus grande sociabilité avec l'être humain. La gestion des effluents est également facilitée car les volumes sont plus faibles.

Accompagnement des éleveurs :

Les éleveurs ont clairement émis le souhait d'être accompagnés dans l'adaptation des pratiques. Pour ce faire des conseillers se déplacent dans les fermes et plusieurs dispositifs ont permis un meilleur accompagnement, tels qu'un guide de lecture de la réglementation sur l'Agriculture biologique édité par l'INAO, une coopération transfrontalière avec le réseau allemand Naturland et des formations avec le vétérinaire du GIE (groupement d'intervention et d'entraide) Zone Verte.

Evolution des pratiques :

Malgré ce type de problématique, les éleveurs ont pu adapter leur système et notamment les sorties par exemple avec la mise en place d'aires d'exercice, de barrières et/ou de râteliers couverts. Cependant, une charge de travail supplémentaire est à prendre en compte (détacher et rattacher les animaux, nettoyer les lieux d'exercice). L'adaptation de la stalle, la mise en place de matelas, l'aménagement du couloir d'alimentation par exemple sont également des évolutions possibles.

Certains éleveurs ont réalisé une transition vers une stabulation libre. L'inconvénient principal de ce changement est la nécessité d'écorner les animaux. Par ailleurs, ces changements de pratique doivent être viables économiquement. Dans le cas contraire, cela amènerait des problématiques d'entretien des paysages et de perte d'emploi.

Des fiches pratiques ont été rédigées pour accompagner les éleveurs vers des changements de pratiques. Des témoignages et échanges avec des éleveurs ont permis de mettre en avant les intérêts du système à l'entrave (des vaches souvent calmes, une observation des animaux facilitée, etc.). Souvent en vente directe à la ferme, les éleveurs sont en contact avec les clients qui peuvent observer les animaux et ainsi avoir connaissance de la réalité de ce travail.

2. Résultats des échanges tenus durant les travaux de groupes

Des travaux de groupe ont été organisés. Trois groupes ont été formés (mixant les nationalités et les professions) et ont permis des échanges entre les participants autour de deux axes de réflexion : Comment améliorer les pratiques d'élevage à l'entrave pour renforcer le bien-être animal et comment réaliser une transition vers une stabulation libre et quelles en sont les conséquences.

a. Comment améliorer les pratiques de l'entrave pour renforcer le bien-être animal ?

Voici les éléments qui ressortent des débats autour de la question de l'amélioration des pratiques ou des conditions de logement des animaux.

Bâtiment :

Dans le cas de bâtiments très anciens, les plafonds sont souvent bas, ce qui peut entraîner une forte chaleur dans le bâtiment lors de beau temps. Il est évoqué la possibilité de mettre en place une aération mécanique dans ce type de cas.

Confort de couchage :

Le bois est un matériau intéressant d'après certains éleveurs, par rapport au béton. Cependant, du point de vue de l'hygiène, il présente des défauts. Il peut difficilement être désinfecté et peut représenter un réservoir de germes. Une éleveuse évoque une présence de coccidiose qui a nécessité le changement des matériaux pour des matelas dans son élevage.

Les matelas de couchage sont une solution assez plébiscitée pour le confort des animaux. Ils sont facilement nettoyables et limitent le besoin en litière (paille). Des produits assez perfectionnés existent aujourd'hui.

Taille des stalles :

La question de la taille des stalles ou de l'espace prévu pour chaque animal est très importante. Les stalles doivent être adaptées au gabarit et au comportement de l'animal. Ces deux paramètres dépendent notamment de la race. Si une construction ou une rénovation devait être engagée, elle devrait prendre en compte les dimensions recommandées pour garantir un espace suffisant à chaque animal (cf. dimensions standards de la stalle en fonction de la hauteur au garrot).

Mode d'attache :

Il existe différents modes d'attache avec 4 grands types :

- L'attache canadienne est constituée d'une chaîne qui relie l'animal à la structure métallique ou cornadis ;
- L'attache américaine entoure le cou de l'animal de deux barres métalliques, impossible donc pour la vache de tourner la tête pour se lécher par exemple ;
- L'attache comtoise est reliée à l'auge à droite et à gauche de l'animal et forme un cercle autour de cou de celui-ci. Ceci est accompagné de barres horizontales parallèles devant l'animal ;
- L'attache hollandaise est constituée d'un anneau autour du cou de l'animal, mais glissant sur une sangle verticale, elle permet à l'animal de se mouvoir, se gratter. ¹

Certains de ces modes d'attache ont pu être observés lors des visites et comparés. La chaîne laisse à l'animal une certaine liberté de mouvement.

Sorties en extérieur :

Elles sont obligatoires deux fois par semaine en production biologique. Il n'y a pas d'obligation en agriculture conventionnelle. Certains éleveurs font sortir les jeunes animaux en hiver, cela est souvent plus facile. Pour les vaches, elles peuvent être en extérieur la journée et passer la nuit en bâtiment, jusqu'en

¹ Source : Vanpoperinghe Noémie (2014). *Comment analyser le bien-être animal pour des bovins à l'attache en période hivernale sur des exploitations en Agriculture biologique* OPABA : organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace.

Conférence du Rhin Supérieur Séminaire élevage bovin à l'entrave

décembre. En été, elles ne rentrent souvent dans le bâtiment que pour la traite. Rechercher des solutions de sortie courte, à proximité du bâtiment peut être intéressant pour le bien-être animal.

Observation des animaux :

Le système à l'entrave permet une bonne observation des animaux, notamment des vaches tarées sur le point de mettre bas. Les interventions vétérinaires sont facilitées et le contact être humain-animal est plus développé. Les éleveurs ont plus de contact avec leurs animaux, notamment parce que les troupeaux ont tendance à être plus petits dans ce type de stabulation.

Communication vers le public/demande sociétale :

Ressortie de manière fréquente dans les échanges, la communication auprès du public et la clientèle est particulièrement importante. Ouvrir les portes de la ferme afin de montrer la réalité du mode d'élevage à l'entrave permet de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs.

Un système à l'attache uniquement en hiver avec pâturage en été est préférable à un système à l'entrave toute l'année. Par ailleurs, il ne faut pas opposer systématiquement les systèmes de stabulation entravée avec pâturage d'été et de stabulation libre.

b. Transition en stabulation libre : quelles conséquences et comment ?

Le nombre d'animaux :

Dans le cas d'une transition vers une stabulation libre, il faut d'abord considérer le nombre d'animaux concernés et la surface disponible pour le projet. La transition implique tout d'abord de disposer de plus d'espace pour le même nombre d'animaux et de les écorner. Si l'on souhaite ne pas écorner, l'espace par animal sera encore augmenté (entre 10 et 12 m² d'après les échanges). Dans le cas du maintien de la surface des bâtiments, pour la stabulation libre, le cheptel devra être diminué. Une solution peut être de loger les génisses dans un autre bâtiment.

Le foncier

Une telle transition nécessite l'accès à du foncier constructible de manière suffisante. Or cela est difficile dans les zones de montagne. Dans le cas d'un élevage associé à d'autres ateliers (transformation, vente), cela peut nécessiter leur déplacement et rendre l'opération d'autant plus coûteuse. La problématique du foncier constructible disponible semble moins prégnante en Allemagne mais très problématique en France. La construction de nouveaux bâtiments impacterait également fortement le paysage, auquel est attribuée une valeur touristique importante.

La litière

Le besoin en litière est également plus important en stabulation libre par rapport à une stabulation entravée. Une conséquence technique est la production de fumier à la place du lisier. Selon le mode de stockage initial et l'utilisation qui en est faite, une transition en stabulation libre peut remettre en cause tout le fonctionnement de l'exploitation, en particulier sa gestion des effluents (espace de stockage, matériel d'épandage, surface et plan d'épandage).

La charge de travail

La charge de travail, lors d'un passage en stabulation libre, n'est pas diminuée de manière générale, même si par vache, elle est réduite. En revanche les charges économiques augmentent.

Le bien-être animal

De manière générale, la stabulation libre est perçue comme meilleure pour le bien-être animal, les animaux ont une plus grande liberté de mouvement et plus d'espace. Mais le passage à la stabulation libre peut conduire à des situations de stress plus intenses pour les animaux, notamment à court terme pour les animaux habitués à l'attache. Un temps d'adaptation est ainsi nécessaire au changement pour les éleveurs, mais également pour les animaux. Ceci est à prendre en compte lors de la construction d'un projet en stabulation libre.

La poursuite de l'exploitation

Il est important de prendre en compte le futur de l'exploitation lors de rénovation des installations ou de nouvelles constructions. En effet, une modification de l'exploitation pour répondre à la pression sociétale et des distributeurs est intéressante uniquement si la reprise de l'exploitation est assurée. Il est évident qu'un éleveur ne peut pas engager des investissements lourds s'il n'a pas de repreneur.

Dans le cas d'une construction, une autre question est soulevée : que faire des anciens bâtiments ? (A destiner aux jeunes animaux ? Transformation à but touristique ?).

3. Visites d'exploitations

Les exploitations 1, 2 et 3 ont été visitées par tous les participants le 26 mars lors de la première partie du séminaire en Forêt Noire. L'exploitation 4 a été visitée, également par tous les participants le 7 mars à Saint-Amarin en Alsace.

Exploitations	1	2	3	4
Lieu	Région Titisee-Neustadt Allemagne	Région Titisee-Neustadt Allemagne	Région Titisee-Neustadt Allemagne	Département du Haut-Rhin, France
Taille de l'exploitation	62 ha dont 18 ha de forêt			40 ha dont 30 ha de pâtures et 10 ha de prairie de fauche
Nombre d'animaux	22 vaches laitières, 50 têtes au total	45 vaches laitières Veaux jusqu'à 6 mois	22 vaches laitières	15 vaches laitières, races vosgienne et montbéliardes
Système de stabulation	Entrave à la chaîne, Cornadis et barrière d'affouragement en bois.	Stabulation libre	Entrave à cadre de cou	Entrave à la chaîne ; cornadis suédois, stalles de 1m20 de sur 1m80 par vache.
En été	Pâturage	Pâturage	Pâturage	Pâturage
Autres sources de revenu	Vacances à la ferme, exploitation d'une forêt privée,	Damage de piste de ski, activité forestières, entreprise de travaux agricole.	Vacances à la ferme, travaux forestiers, distillation, travaux d'entretien du paysage.	Transformation et vente directe dans le restaurant familial et sur les marchés
Autres informations	Construction du bâtiment en 1955	Pérennisation de l'exploitation au travers de la construction d'une nouvelle étable et agrandissement du troupeau. 750 000 € d'investissement avec grue à foin et silos mobiles. 300 000 € d'aides par le programme AFP Les autres sources de revenu ont certainement permis cet énorme investissement.	Réflexion en cours pour la mise en place d'une stabulation libre économiquement intéressante. Eleveurs nombreux sur la commune (26), se font concurrence notamment en termes de foncier.	Situation géographique ne permettant pas la stabulation libre ni les sorties en hiver. Rénovation du bâtiment à l'entrave en 2014, investissement de 450 000€, subvention de 30 000€ (contexte montagnoux et installation d'un jeune agriculteur).

4. Synthèse des échanges et retour d'expérience sur les visites d'exploitations

a. Analyse des exploitations par les participants

Exploitation 1	Exploitation 2 :	Exploitation 3 :	Exploitation 4 :
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de place en largeur dans l'étable : une vache doit rester debout car les vaches voisines occupent tout l'espace ; - Espace réduit en longueur ; - Si les fils reprennent, des changements seront conduits, l'éleveur est conscient du potentiel d'amélioration ; - Le chef d'exploitation s'interroge sur la construction d'un nouveau bâtiment alors qu'il en possède déjà plusieurs, qui seraient inutilisés. Il préférerait rénover les 2 bâtiments existants (un pour les vaches laitières et un pour les génisses). 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de sortie en hiver ; - Confort maximum pour les animaux ; - Investissement important pour la construction d'une stabulation libre ; - La mise en place d'une aire d'exercice extérieure pour l'hiver est techniquement possible ; - Fortes subventions, 30% de la somme nette et TVA remboursable ; - Ce type d'investissement requiert un « contrat de génération », c'est-à-dire une certitude de reprise des enfants. Mais souvent le besoin de main d'œuvre nécessaire pour exploiter les installations mises en place est sous-estimé ; - Plus de 60% du troupeau était debout ; - Une structure sociale s'observe dans le troupeau, les animaux avec des cornes peuvent avoir une meilleure place dans la hiérarchie, ce qui peut poser problème. Choix d'écorner tout le troupeau ; - Tonte des queues pour des questions d'hygiène, cela peut induire une plus grande gêne par les mouches en été ; - La nouvelle construction à permis un doublement du cheptel ; - Les génisses, à partir de 6 mois se situent dans une autre exploitation ; - Pas d'obligation de sortie en hiver en raison de la stabulation libre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stalles adaptées à la taille des vaches ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans le paysage possible grâce à l'entrave, la stabulation libre occuperait trop de surface ; - Relativement grande liberté de mouvement des animaux malgré l'attache, possibilité de se tourner, de se lécher, de contact avec les congénères) ; - Le bâtiment est lumineux ; - Transformation du lait à la ferme et vente directe sur un marché et dans le restaurant familial; - Restaurant et exploitation appartenant à une seule famille, le restaurant perçoit également des aides ; - Des tapis de sol ont été installés, avec paillage et apport de sciure en hiver pour assécher ; - Ration entièrement constituée de foin et regain. Achat de foin et paille ; - Rendement laitier de 2500 – 3000 litres par vache. Premier vêlage vers 3 ans et 1 veau par an idéalement.

b. Différences France/Allemagne

La situation française se différencie de la situation allemande sur plusieurs aspects. Ce constat a été relevé lors des échanges entre les participants.

Tout d'abord, les contextes de filière sont différents entre les exploitations visitées en Allemagne et celle visitée en France.

Du côté allemand, la laiterie qui collecte la plupart des exploitations en Forêt Noire (Die Schwarzwald Milch) subit des pressions des distributeurs qui imposent une vision du bien-être animal que les exploitations ne peuvent pas mettre en place si facilement. Les éleveurs ne sont pas en contact direct des consommateurs qui ne peuvent donc se rendre compte des conditions d'élevage réelles des animaux. La grande majorité des éleveurs français de montagne pratiquent la transformation à la ferme et la vente directe, garantissant un revenu et une plus-value convenables, les prix du lait livré en laiterie ne permettant pas une exploitation viable. Le contact avec le consommateur est direct.

Les subventions allemandes ne sont pas dépendantes de la zone géographique, ni du statut de jeune agriculteur comme dans le cadre du PCAE en France. En revanche, les subventions restent globalement plus faibles en France. En Allemagne, la TVA est récupérable (bureau des impôts).

Dans le cadre de la procédure d'autorisation de construction, à laquelle participent les autorités vétérinaires dans le Bade-Wurtemberg, les étables entravées ne sont plus encouragées. A l'inverse, la construction reste possible en France et ouvre également des droits à des subventions.

De manière générale, les exploitations ont des activités complémentaires qui assurent d'autres sources de revenus. En Allemagne, on accorde une grande importance à ces activités qui permettent une stabilité financière (par exemple : damage de pistes de ski, entreprise de travaux agricole, etc.). En Alsace, ces autres sources de revenus sont davantage liées à la ferme : souvent transformation du lait en fromage et vente directe, mais également damage de piste de ski, etc. Les éleveurs en zone de montagne sont contraints de diversifier leur activité.

Conclusion

L'organisation de ce séminaire sur deux jours a permis de dresser l'état des lieux de la situation actuelle dans les deux pays en matière d'entrave ainsi que les similitudes et différences. Les échanges entre participants ont été riches et ont mis en avant une réalité de terrain souvent bien différente de celle ancrée dans l'opinion public, ainsi que des pistes de progrès en termes de bien-être animal.

La réglementation européenne n'interdit pas l'élevage à l'entrave et l'autorise par dérogation et sous condition en agriculture biologique. Malgré cela, une pression très forte est exercée sur les éleveurs du côté allemand, qui ne peuvent d'ores et déjà plus construire d'étable entravée alors que cela reste possible en France.

Que ce soit en France ou en Allemagne, l'élevage à l'entrave est lié à un contexte géographique bien particulier. Les zones de montagnes ne permettent pas la stabulation libre, notamment en raison de la pression foncière, la praticabilité des terrains ainsi que le coût financier très important pour changer les systèmes de production. Ces éléments motivent le maintien de l'entrave. Même si d'un point de vue éthologique, des problématiques peuvent être soulevées quant à l'élevage bovin à l'entrave, les éleveurs ont également pu mettre en avant de certains avantages. Les élevages visités, tout comme ceux des participants présents pratiquent le pâturage d'été et l'attache uniquement en hiver. Le maintien des cornes, la proximité de l'animal avec les êtres humains, tout comme une meilleure observation et un bon suivi des animaux sont des arguments plaidant en faveur de ce système de stabulation.

Pour la majorité des éleveurs présents, le système de production à l'entrave reste, pour le moment, le meilleur compromis en contexte montagneux, auquel peuvent être apportées certaines améliorations techniques pour le bien-être animal. Toutefois, d'après les participants, il est particulièrement important de bien communiquer avec les consommateurs et de faire comprendre au public et à la grande distribution, en particulier en Allemagne, que les éleveurs de bovins disposant d'étables entravées apportent des améliorations pour répondre autant que possible aux exigences du bien-être animal. En outre, il convient également de valoriser ce type d'élevage dans le cadre de l'entretien des paysages, des terroirs et de leur durabilité.

Bibliographie :

Plan de compétitivité des exploitations agricoles : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2018/02/als-401a-aap-120131.pdf>

Vanpoperinghe Noémie (2014). *Comment analyser le bien-être animal pour des bovins à l'attache en période hivernale sur des exploitations en Agriculture biologique* OPABA : organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace.

Conférence du Rhin Supérieur
Séminaire élevage bovin à l'entrave

Annexe 1 : Invitation au séminaire

Evènement transfrontalier le 26 février 2019 dans la région Titisee-Neustadt
Séminaire « Elevage bovin à l'entrave » -
Lieu du séminaire : Gasthaus Löwen, Titisee-Neustadt, Langenordnach

Ordre du jour

Horaire	Modérateur
Partie 1 : 10h - 13h	Etat des lieux réglementaire sur l'entrave dans le Rhin supérieur (réglementation européenne et spécificités françaises), mesures nationales d'aides (environ 1h). Christian Haessler, Marion Guiguen Etat des lieux des connaissances éthologiques actuelles relatives à l'entrave Dr. Ursula Pollmann CVUA Travaux de groupes sur les thématiques suivantes et restitution en assemblée plénière (Transition en stabulation libre : quelles conséquences et comment ? Comment améliorer les pratiques de l'entrave pour renforcer le bien être animal ?) (environ 1h de travaux et 30 minutes de restitution)
Partie 2 : 13h - 14h	Repas de midi Gasthaus Löwen 79822Titisee-Neustadt, Langenordnach 4, Tel. 07651/1064 o. 92299-0 info@loewen-titisee.de www.loewen-titisee.de
Partie 3 : 14h – 16h	Visite de trois exploitations dans la région Titisee Neustadt

Annexe 2 : Grille de calcul des taux d'aides du Plan de compétitivité des exploitations agricoles pour la modernisation des bâtiments d'élevage en France

Cas possibles	Taux et Montants d'aide publique, plafonds d'investissement éligible et plafond d'aide			
	15.000 € HT(*) ≤ investissement éligible < 50 000 € HT	50.000 € HT ≤ investissement éligible < 150 000 € HT	150.000 € HT ≤ Investissement éligible < 400 000 € HT	400 000 € HT ≤ Investissement éligible
1) Au moins 1 JA et/ou situé ZM	35,00%	35,00% plafond d'investissement éligible 107 142 € HT (soit une aide plafonnée à 37 500 €)	25,00% plafond d'investissement éligible 320 000 € HT (soit une aide plafonnée à 80 000 €)	20,00% plafond d'investissement éligible 450 000 € HT (soit une aide plafonnée à 90 000 €)
2) Au moins 1 JA et/ou situé ZM + 1 supplément	40,00%	40,00% plafond d'investissement éligible 112 500 € HT (soit une aide plafonnée à 45 000 €)	30,00% plafond d'investissement éligible 333 333 € HT (soit une aide plafonnée à 100 000 €)	
3) Pas de JA et pas de ZM	30,00%	30,00% plafond d'investissement éligible 100 000 € HT (soit une aide plafonnée à 30 000 €)	20,00% plafond d'investissement éligible 300 000 € HT (soit une aide plafonnée à 60 000 €)	15,00% plafond d'investissement éligible 500 000 € HT (soit une aide plafonnée à 75 000 €)
4) Pas de JA et pas de ZM + 1 supplément	32,50%	32,50% plafond d'investissement éligible 103 846 € HT (soit une aide plafonnée à 33 750 €)	22,50% plafond d'investissement éligible 311 111 € HT (soit une aide plafonnée à 70 000 €)	17,50% plafond d'investissement éligible 485 714 € HT (soit une aide plafonnée à 85 000 €)
5) Pas de JA et pas de ZM + 2 suppléments	37,50%	37,50% plafond d'investissement éligible 110 000 € HT (soit une aide plafonnée à 41 250 €)	27,50% plafond d'investissement éligible 327 272 € HT (soit une aide plafonnée à 90 000 €)	22,50% plafond d'investissement éligible 422 222 € HT (soit une aide plafonnée à 95 000 €)

(*) Uniquement pour les filières d'élevage: ovin, caprin, porcin AB, volaille AB et lapin AB

Source : <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2018/02/als-401a-aap-120131.pdf>

Annexe 3 : Aide à la construction en France et dans le Bade-Wurtemberg

	Mesures	Objet	Objectif	Critères d'attribution des aides	Montants d'aides
France : PDR + PCEAE	Aide pour la construction	Construction et/ ou agrandissement et/ou reconstruction d'un bâtiment + équipement en lien direct avec le logement des animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les bâtiments d'élevage en garantissant la meilleure performance économique, environnementale, paysagère, - Contribution à la réduction des coûts de production et amélioration de la qualité et des conditions de vie de l'agriculteur et de ses employés - Amélioration du bien-être animal, de l'hygiène et de l'environnement - Amélioration de la qualité et diversification de la production animale. 	<ul style="list-style-type: none"> - En région de montagne pour le stockage d'aliment et de fourrage - Dans les élevages porcins et de volailles avec atelier de transformation et production alimentaire à la ferme - Projets en lien avec la gestion du lisier en vue d'une plus grande efficacité et protection des eaux (en plus des mesures obligatoires) - Equipement et matériel pour une meilleure implantation des bâtiments - L'extension des réseaux d'eau et d'électricité avec arrêt complet de l'exploitation - les investissements immatériels tels que la planification d'un projet ou la supervision de la construction d'un bâtiment 	<p>50.000€ d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spécifique à l'intégration paysagère - en lien avec la qualité de l'eau (40% des activités de l'AERM se base sur la qualité de l'eau) <p>Liste des autres mesures soutenues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des eaux usées - Valorisation de l'autonomie fourragère et alimentaire - Secteurs spécifiques : porc sur paille ou AB, volailles en plein air, lapins avec mesures particulières de protection des animaux - Projet de transformation et vente directe.
Bade-Wurtemberg AFP	Entre autre mesures de construction dans le secteur production animale	Des investissements dans des actifs à long terme, y compris des mesures de développement, telles que : nouvelles constructions, modernisation des étables, serres, entrepôts de stockage pour les fruits et légumes	Encourager une agriculture compétitive particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux au travers d'un soutien sur les investissements à long terme et tout particulièrement	<p>Une différence est faite entre le montant d'aide de base et le montant « premium »</p> <p>Aide de base :</p> <p>L'étable doit être construite de telle sorte que 3% de la surface du bâtiment laissent passer la lumière naturelle en porc et volaille et 5% pour les autres espèces animales.</p> <p>De plus des mesures spécifiques</p>	<p>Aides de base : 20% des montants nets</p> <p>Premium bovin : Base + 10% Premium pas bovin Base + 20% Jeune agriculteur : 10% maximum 20 000€</p>

Conférence du Rhin Supérieur
Séminaire élevage bovin à l'entrave

		nouvelles machines et outils permettant une baisse significative de l'impact environnemental lors de l'épandage d'engrais (émission) et/ou l'application de produits phytosanitaires	amélioration des conditions de vie et de travail en prenant en compte les intérêts des consommateurs et le maintien de la diversité biologique. Aller au delà des conditions légales pour le bien-être animal.	pour chaque espèce sont mentionnées pour la base et le « premium » comme par exemple une aire extérieure pour les bovins, ovins, caprins etc.	Limite 1,5 millions €, 2 millions pour les serres toutes les aides maximum 40%
Bade-Wurtemberg (LPR : directive de conservation du paysage D1)	Entre autre mesures de construction dans le secteur production animale	Investissement dans des petites exploitations (chiffre d'affaire < 80.000€), montage, acquisition, modernisation de matériel ne pouvant se déplacer (étable) etc.	Investissement pour la conservation du paysage cultivé	Idem	Idem